

Journal de la collecte  
et du traitement  
des déchets ménagers

## # Dossier Réduction des déchets : comment agir localement ?

# Salons de coiffure  
Tout savoir pour bien trier ses déchets

# Usine d'incinération  
Les résultats des études d'impact 2015



**SITOM**  
des Vallées  
du Mont-Blanc



©DR

## Ensemble pour réussir

Il y a des chiffres. Des lois. Des décrets. Des dates. Des mots parfois un peu barbares que l'on entend dans les médias. Des abréviations dont le sens nous échappe.

Loi Grenelle. Transition énergétique. PLP. Bien d'autres encore.

Il y a, aussi, la certitude, la nécessité

et la conviction profonde que l'héritage environnemental que nous laisserons aux générations futures passe par un cadre, une organisation et une démarche volontariste.

Depuis le mois d'août dernier, la loi de transition énergétique a fixé de façon claire les objectifs en matière de réduction et de recyclage des déchets ménagers et assimilés.

Appliqué à notre territoire, il s'agit, d'ici 2020, de réduire de 18 % la quantité de déchets produits tout en augmentant de 3 % le tonnage de déchets recyclés.

Nous sommes capables de réussir ce défi grâce à une méthode et des gestes quotidiens destinés à réduire la quantité d'ordures qui arrivent à l'usine d'incinération.

En s'appuyant sur le Programme Local de Prévention des déchets

ménagers et assimilés (PLP), de nombreuses initiatives ont été mises en place sur notre territoire comme le compostage individuel et en pied d'immeubles, l'éco-exemplarité des services administratifs et techniques des vingt communes et trois Communautés de Communes, la distribution de « stop pub », le prêt de gobelets réutilisables et des collectes de textiles et de déchets d'équipements électriques et électroniques. Elles ont permis d'éviter 620 tonnes d'ordures ménagères en 2015.

Nous allons poursuivre, multiplier et intensifier ces actions avec la conviction que nous sommes en mesure d'atteindre cet ambitieux « objectif 2020 ».

Nous savons que c'est en additionnant nos efforts, nos idées, nos actions citoyennes que nous y parviendrons.

Vous trouverez dans ce magazine des astuces et des recommandations. Elles vous seront, nous l'espérons, utiles. Nous attendons en retour vos suggestions, vos idées.

Car plus que jamais, c'est ensemble que nous gagnerons cet important combat.

Philippe Drevon / Président du SITOM

[contact@sitom.fr](mailto:contact@sitom.fr)

## Sommaire



### 04 Dossier

Réduction des déchets : comment agir localement ?

### 08 Thématique

Salons de coiffure

### 10 Bonnes astuces

### 11 Monactu.ado

Sur le web, tout n'est pas bon à jeter

### 12 Consignes de tri

L'Éco est une publication du SITOM des Vallées du Mont-Blanc - 1159, rue de la Centrale - 74190 Passy

Tél. 04 50 78 10 48 - Fax 04 50 78 09 11

E-mail : [contact@sitom.fr](mailto:contact@sitom.fr)

Directeur de la publication : Philippe Drevon

Responsable de la publication : Tanya Sinceretti

Réalisation/Conception/Rédaction : Yves Perret Médias

Conception graphique : Agence Zoom

Crédits photos : DR, Stéphanie, Magali, Agence Zoom

38 250 exemplaires

Imprimé sur papier 100 % recyclé

## BRÈVES...

### Une nouvelle animatrice au SITOM

#### Valérie Robin a rejoint l'équipe d'animation du SITOM début avril.

À trente-trois ans, cetteoureuse de la nature originaire de Faverges connaît bien le territoire du Mont-Blanc pour avoir travaillé comme animatrice au Jardin des Cimes de Passy en 2009 et 2010. Après une escapade de quelques années dans les Hautes-Alpes, elle est aujourd'hui « heureuse de revenir et de participer à ma manière aux actions de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets. »



©DR



©DR

# 2€

C'est le prix d'un bio-seau.

Les bio-seaux permettent de stocker les déchets organiques avant de les composter. Un bio-seau est offert pour toute acquisition d'un composteur à 15 euros.

Modalités de vente auprès du SITOM au 04 50 78 10 48 ou sur notre site internet.

[www.sitomvalleesmontblanc.fr](http://www.sitomvalleesmontblanc.fr)

## Impact environnemental de l'usine d'incinération : où trouver les résultats 2015 ?

Comment et où trouver les informations concernant l'impact environnemental de l'usine d'incinération ? C'est une question récurrente des habitants des vallées du Mont-Blanc. En tant qu'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), l'usine est soumise à une étroite surveillance. Voici comment connaître ses derniers résultats.

### • Analyses des fumées

L'arrêté préfectoral d'exploitation de l'usine d'incinération impose des limites concernant les polluants rejetés dans les fumées. Des analyses sont réalisées en continu ou semi-continu.

D'autres mesures sont effectuées deux fois par an par un laboratoire extérieur agréé.

Pour les consulter, rendez-vous sur le site du SITOM  
<http://www.sitomvalleesmontblanc.fr/resultats-des-analyses-sur-les>

Pour connaître nos réponses à vos questions les plus courantes :  
<http://www.sitomvalleesmontblanc.fr/Reponses-a-vos-questions->

**LE DISPOSITIF DE TRAITEMENT DES FUMÉES :  
UNE EXPLOITATION SÉCURISÉE EN PERMANENCE**

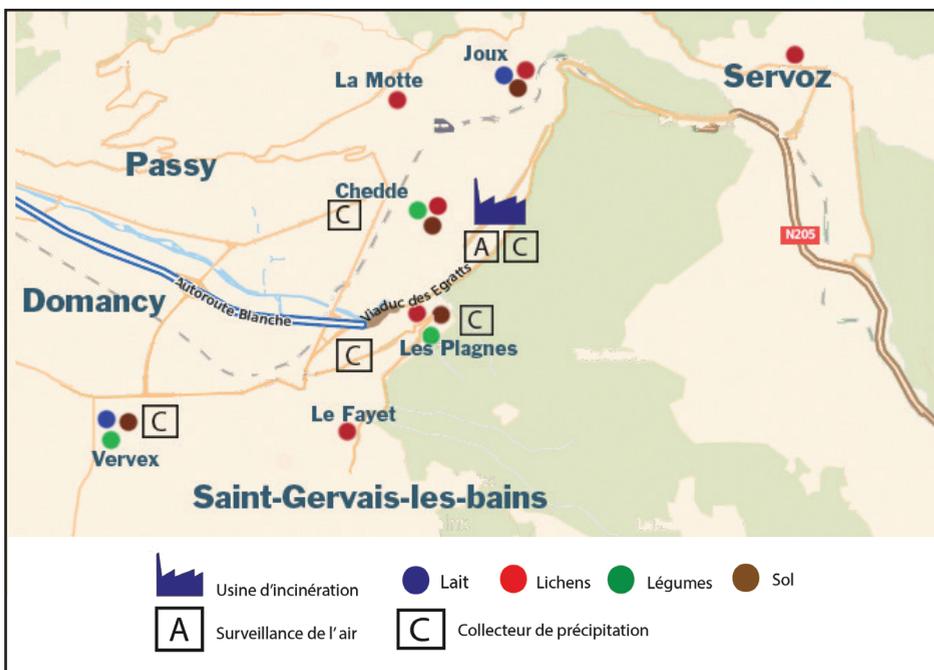
**À L'USINE DE PASSY :  
UN SYSTÈME COMPLET  
DE TRAITEMENT DES FUMÉES  
EN 4 PHASES**

- 1 Injection d'urée liquide**  
Traitement des oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>) afin de maintenir un rejet de NO<sub>x</sub> inférieur à 80 mg/Nm<sup>3</sup>
- 2 Injection de chaux**  
Neutralisation des gaz acides
- 3 Injection de coke de lignite activé**  
Traitement des dioxines, des furannes, et de tous les métaux lourds afin de piéger toutes ces particules à la source
- 4 Utilisation de filtres à manches**  
Dépoussiérage afin d'éliminer les particules potentiellement polluantes

Le CENTRE DE VALORISATION DES DÉCHETS DE PASSY est certifié ISO 14 001 pour son management environnemental

©DR

### • Surveillance de l'impact sur l'environnement

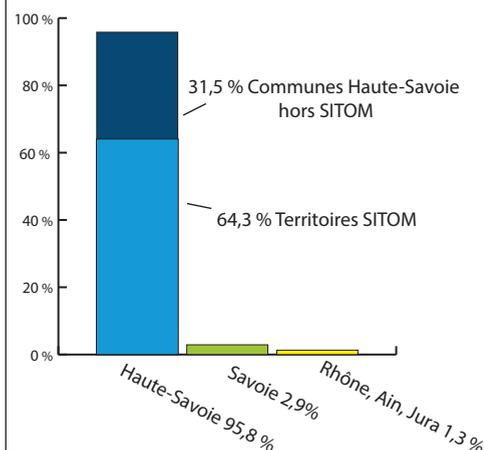


L'étude de l'impact environnemental de l'usine d'incinération est réalisée annuellement par prélèvements et analyse de l'air, du sol, des lichens, des légumes (thym et choux) et de lait (cf. carte ci-dessus).

Le SITOM participe à ce titre au réseau de surveillance des dioxines et métaux lourds initié et piloté par Air Rhône-Alpes.

Retrouvez toutes les informations et les résultats sur  
<http://www.sitomvalleesmontblanc.fr/-Surveillance-de-l-impact-sur-l->

## D'où proviennent les déchets brûlés dans l'usine d'incinération ?



## L'usine d'incinération est-elle le principal émetteur de pollution de notre vallée ?



Didier Chapuis,  
directeur territorial  
d'Air Rhône-Alpes

« Sur le territoire de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc, les émissions d'oxydes d'azote et de particules fines liées aux activités économiques des entreprises représentent 10% de la pollution globale, explique Didier Chapuis, directeur territorial d'Air Rhône-Alpes, organisme chargé de surveiller la qualité de l'air. Les émissions de l'usine d'incinération ne représentent qu'une partie de ces 10%. Pour les particules fines, c'est 1% des 10%. Pour les oxydes d'azote, on est à un tiers des 10%. Les principales sources de pollution restent le chauffage en ce qui concerne les particules fines (60 %) et les transports pour les oxydes d'azote (60 %). »

Envoyez-nous vos questions à  
[contact@sitom.fr](mailto:contact@sitom.fr)  
 nous y répondrons dans le prochain numéro.



Plutôt que d'être jetés, les appareils électriques qui ne fonctionnent plus peuvent être réparés par de nombreux professionnels installés sur le territoire. © Agence Zoom

# RÉDUCTION DES DÉCHETS : COMMENT AGIR LOCALEMENT ?

La réduction des déchets est l'affaire de tous. Pour accompagner les usagers des vallées du Mont-Blanc, L'Eco lance une série de fiches thématiques à vocation pratique. Au menu de ce premier numéro : les textiles et les appareils électriques.

Les temps changent et avec eux, les manières de consommer et de gérer les déchets.

Après de nombreuses années à vivre en mode « production → consommation → déchets », la tendance est aujourd'hui au développement de l'économie dite « circulaire ».

Le principe ? Passer du modèle actuel de réduction d'impact à un modèle de création de valeur. En s'inspirant du fonctionnement des écosystèmes naturels, l'économie circulaire se bat pour une meilleure utilisation des ressources, laquelle crée à la fois de la valeur économique, sociale et environnementale.

Son objectif : dissocier la croissance économique de l'épuisement des ressources naturelles. En cela, l'économie circulaire représente l'un des leviers possibles pour sortir de la crise économique et environnementale actuelle.

## À chaque filière son économie circulaire

Aujourd'hui, la plupart des filières de distribution ont leur propre éco-organisme, acteur de l'économie circulaire. La filière papier a EcoFolio, les meubles Eco-Mobilier, les appareils électriques OCAD3E, les emballages Eco-Emballages...

La filière textiles, à laquelle L'Eco a choisi de dédier l'une de ses deux premières fiches pratiques, offre un très bon exemple.

Sur ce secteur, l'éco-organisme a pour nom Eco-TLC. Ce dernier a vocation à favoriser la récupération et la valorisation des textiles, du Linge de maison et des Chaussures (TLC) usagés.

Par ces travaux, Eco-TLC incite la filière textiles à mettre en place un cycle vertueux de production et de traitement. L'objectif est de limiter les déchets ultimes, voire de les supprimer. Les fabricants qui souhaitent intégrer les enjeux environnementaux dans leur cahier des charges doivent considérer chaque étape du cycle de vie du produit et optimiser leur chaîne de production en fonction.

Comme tous les éco-organismes, Eco-TLC est agréé par l'État. Il finance ses actions par les taxes payées par les usagers.



## Fiches pratiques : à découper en pages 6 et 7

Nos deux premières fiches pratiques « textiles » et « appareils électriques » se situent au dos de cette page. N'hésitez pas à les découper et à les conserver à portée de mains. Vous pourrez ainsi vous en servir régulièrement.



# TEXTILES : DONNER C'EST GAGNER

Envie de donner les vêtements dont vous ne vous servez plus ? L'Eco a recensé pour vous, commune par commune, les différents lieux de dépôt des textiles.



## LES BONNES PRATIQUES

- Donner des vêtements propres et secs
- Déposer les dons en sacs fermés
- Attacher les chaussures par paires avec les lacets ou un élastique.
- Déposer ses objets aux horaires d'ouverture afin d'éviter leur détérioration

### Sont acceptés :

- Chaussures
- Vêtements
- Linge de maison (nappes, rideaux, draps...)
- Maroquinerie (sacs, ceintures...)
- Peluches

## C'EST TENDANCE !

- **Vendre sur des braderies**, dans des magasins de vêtements d'occasion ou sur des sites internet spécialisés
- **Organiser des réunions** « spéciales fringues » entre amis
- **Ramener vos vêtements** dans les boutiques où vous les avez achetés : certaines proposent en échange des bons de réduction
- **Acheter des articles d'occasion**, une autre façon de compléter sa garde-robe en soutenant ces associations

**900** tonnes de vêtements, linge de maison, maroquinerie ou peluches arrivent encore à l'usine d'incinération (chiffre 2012).

### CHAMONIX

→ **Secours catholique**

*Lieu de dépôt* : 22, allée du Savoy  
Mardi, mercredi et vendredi de 14h30 à 17h.

→ **Secours populaire**

Tél. 04 50 53 96 20  
*Lieu de dépôt* : 1192, route des Pèlerins  
De 10h à 11h30 7/7 jours.

→ **Scouts de Cluses**

Tél. 04 50 98 39 06  
*Lieu de dépôt* : Parking de Chamonix, deux fois par an.

### COMBLOUX

→ **Scouts de Cluses**

Tél. 04 50 98 39 06  
*Lieu de dépôt* : 470, route de Pelloux.  
De 8h à 20h. 7/7 jours

### LES HOUCHES

→ **Scouts de Cluses**

Tél. 04 50 98 39 06  
*Lieu de dépôt* : 673, route des Alpagnes.  
De 8h30 à 17h. 7/7 jours.

### MEGÈVE

→ **Association Entraide**

*Lieu de dépôt* : 2<sup>e</sup> sous-sol du parking de la Maison du Tourisme.  
Le 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> vendredi de chaque mois de 14h30 à 16h30

### SALLANCHES

→ **Association Alpabi**

Tél. 04 50 53 21 35  
*Lieu de dépôt* : 704, avenue de St Martin du mardi au samedi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 18h.

### SUR TOUT LE TERRITOIRE

→ **Colonnes Tri Vallées**

*Lieu de dépôt* : liste des points par commune sur le site internet du SITOM :  
<http://www.sitomvalleesmontblanc.fr/Liste-des-points-de-collecte>

**Pour découvrir ce que deviennent vos textiles, rendez-vous sur**

<http://www.sitomvalleesmontblanc.fr/-Les-textiles->

# APPAREILS ÉLECTRIQUES

## ÉCHANGEZ, RÉPAREZ, RECYCLEZ !

Comment se débarrasser de ses appareils électriques usagés fonctionnant ou pas ? Réparateurs locaux, sites de dons, nouveaux modes d'échanges : il existe de multiples solutions locales.



### CAS N°1 : VOTRE APPAREIL FONCTIONNE

#### → Donnez

Pensez d'abord à vos proches et connaissances. Vous pouvez également vous diriger vers plusieurs associations.

- **Chamonix** : Secours populaire Tél. 04 50 53 96 20  
1192, route des pélerins, les matins de 10h à 11h30
- **Les Houches** : Scouts de Cluses, Tél. : 04 50 98 39 06  
673, route des Alpages, ouvert de 8h30 à 17h
- **Combloux** : Scouts de Cluses, Tél. : 04 50 98 39 06  
470, route de Pelloux, ouvert de 8h à 20h
- **Flumet** : Ressourcerie du Val d'Arly  
Avenue de Savoie, jours et heures d'ouverture régulièrement mis à jour sur la page Facebook Ressourcerie Val d'Arly

#### → Échangez ou prêtez

On peut échanger ses appareils électriques contre d'autres objets. Votre ancien appareil fera un heureux, et vous repartirez avec un objet qui vous sera utile.

Prêter une perceuse et recevoir un cours d'anglais en échange ? On peut également échanger ses appareils contre des services.

Pour plus d'infos sur l'échange ou le prêt, rendez-vous sur :

<http://www.eco-systemes.fr/particuliers/se-debarasser-d-un-appareil/echanger>

### LA BONNE ASTUCE : LOUEZ AVANT D'ACHETER !

Des magasins et des sites internet sont spécialisés dans la location d'appareils électriques. N'hésitez pas à vous renseigner.

### CAS N°2 : VOTRE APPAREIL NE FONCTIONNE PLUS

#### → Faites le réparer

Contactez vos revendeurs ou un réparateur multi-marques près de chez vous.

Annuaire des SAV classés par marque sur :

[www.eco-systemes.fr/particuliers/se-debarasser-d-un-appareil/reparer](http://www.eco-systemes.fr/particuliers/se-debarasser-d-un-appareil/reparer)

#### → Triez et recyclez

De la clé USB au réfrigérateur, tous les appareils électriques et électroniques peuvent être recyclés, ainsi que les câbles et connectiques utilisés avec. Retrouvez le point de collecte le plus proche sur [eco-systemes.fr](http://eco-systemes.fr).

Les magasins ont l'obligation de reprendre gratuitement votre ancien appareil lors de l'achat d'un appareil neuf équivalent. C'est la reprise « 1 pour 1 » : un appareil recyclé pour un appareil acheté.

### CONSEIL POUR BIEN TRIER

**Avant de vous rendre** dans votre point de collecte, retirez tout ce que votre ancien appareil peut contenir : piles (à trier séparément), sacs d'aspirateurs, nourriture...

**234** tonnes  
d'objets électriques  
arrivent encore à  
l'incinération  
(chiffre 2012).

# SALONS DE COIFFURE

## TOUT SAVOIR POUR BIEN TRIER SES DÉCHETS



### QUE FAIRE DES CHEVEUX ?

Les cheveux peuvent être triés de deux manières. **L'association Solid'hair** collecte les mèches de plus de vingt centimètres pour aider les malades du cancer qui n'ont pas les moyens financiers suffisants pour acquérir des prothèses capillaires. Les cheveux doivent être coupés après avoir été attachés et peuvent alors être envoyés sous enveloppe simple par la Poste. Il est également important de notifier s'ils ont préalablement été colorés ou traités. Pour les cheveux courts, il est possible de les mettre au composteur ou de les utiliser comme répulsif naturel pour les animaux (limaces, escargots...).  
Solid'hair - 14, rue des Fauvettes - 95450 Us.  
*Plus d'info sur [www.association-solidhair.fr](http://www.association-solidhair.fr) et page Facebook.*

### LABELLISER SON SALON

Pour valoriser leur action environnementale, les salons de coiffure ont la possibilité d'obtenir gratuitement la labellisation « développement durable, mon coiffeur s'engage ».

Pour ce faire, il suffit de contacter Service prima coiffure au 0 800 800 195.

Un audit est ensuite réalisé par une entreprise indépendante moyennant environ 500 euros.

Pour en savoir plus sur la démarche et effectuer un pré-diagnostic, rendez-vous sur le site [moncoiffeursengage.com](http://moncoiffeursengage.com)



Les salons de coiffure produisent d'importantes quantités de déchets. Quelles actions mettre en place pour minimiser leur impact en la matière ? Comment trier cheveux, récipients vides et autres appareils usagés ? Réponses.

Le territoire du SITOM des Vallées du Mont-Blanc ne compte pas moins de quatre-vingt-sept salons de coiffure et coiffeurs à domicile. Pour ces professionnels, le tri se transforme souvent en casse-tête. Entre dispositifs associatifs, bacs jaunes, bacs gris et déchèterie, L'Eco s'est penché sur les différentes familles de produits et les solutions existantes.

#### Déchets aluminium

- *Bac jaune* → recyclage

Tubes coloration aluminium, papier aluminium, aérosols (laque, shampoing sec...).

Les bons gestes : enlever les bouchons en plastique, former une boule avec le papier aluminium.



#### Déchets plastiques

- *Bac gris* → incinération

Pots (gel, crème, cire...), films protecteurs, tubes, dosettes de café, gants, pipettes de réducteurs et de fixateurs vides, pipettes de détachant vides, tubes de produits décolorants vides, sachets de décoloration vides, flacons d'oxydant vides.

- *Bac jaune* → recyclage

Flacons de shampoing, flacons pompes, flacons spray et démêlant.



#### Déchets électriques

- *Déchèterie ou revendeurs*

Appareils électriques usagés (sèches cheveux, lisseurs...), piles, batteries

Le bon geste : privilégiez l'utilisation de piles rechargeables, c'est plus écologique et plus... économique !



#### Cartons et papiers

- *Bac jaune* → recyclage

Journaux, magazines, petits cartons

Le bon geste : les petits cartons peuvent être réutilisés pour faire du rangement.



#### Autres

- *Bac gris* → incinération

Mouchoirs, bandes de coton, lingettes, lames de rasoirs.

Les bons gestes : conditionnez vos lames usagées dans un pot en plastique, utilisez des lingettes lavables au lieu du coton.



## Questions à...

### Guillaume Pras,

co-gérant du « Salon » et du « Petit Salon » à Chamonix Mont-Blanc.



### « Rendre ce que nous prenons »

« Comment en êtes-vous arrivés à vous questionner quant à votre empreinte environnementale ?

Après un séjour en Asie, j'ai suivi une formation en permaculture, une science qui apprend à vivre en économisant l'énergie et à rendre ce que nous prenons. Je me suis rendu compte que les salons de coiffure produisaient énormément de déchets. Près d'un sac poubelle de trente litres part chaque soir aux ordures ménagères. La vallée de Chamonix étant particulièrement concernée par les problèmes de pollution de l'air, j'ai pensé que nous pouvions essayer d'être moins polluants chacun à notre niveau.

Quelles actions avez-vous mis en place ?

Nous avons commencé par instaurer des gestes simples et sommes par exemple passés des dosettes de café et de thé au vrac, le marc allant au compost. Pour nos produits de beauté, nous nous sommes tournés vers la marque éco-responsable Avéda. Ce sont les premiers à utiliser du PET 100 % recyclé pour leurs emballages. Travailler avec un fournisseur ayant une réflexion en profondeur sur son empreinte environnementale est pour nous un geste fort. (NDLR : Avéda s'efforce notamment d'augmenter la quantité de composants d'origine naturelle incorporés dans ses produits et évite certains traitements chimiques).

Quels sont vos objectifs à plus ou moins long terme ?

Nous souhaiterions que plus rien ne soit incinéré. Cela passe par le tri des déchets, par une bonne information de nos collaborateurs et par un changement profond de nos habitudes. Arrêter de nettoyer les contours du visage avec du coton et avoir le réflexe des lingettes lavables en machine à la place. »

## Professionnels

### Se faire accompagner pour la gestion des déchets

Les animateurs du SITOM peuvent, sur demande, effectuer un diagnostic gratuit au sein de votre structure. Ils pourront alors vous informer des solutions possibles pour chaque déchet produit. À leurs côtés, vous pourrez également échanger sur les dispositifs existants, former votre personnel et vous procurer de la signalétique. N'hésitez pas à les contacter !

Tél : 04 50 78 10 48



## Santé

### Que faire des radiographies médicales ?

Les radiographies médicales sont des déchets dangereux, elles doivent donc être traitées dans une installation spécialisée.

Si vous souhaitez vous en séparer, des solutions existent. Dans les déchèteries, il est possible de les remettre aux gardiens. Le Centre d'Imagerie du Mont-Blanc situé rue de la Paix à Sallanches organise également une collecte.

Avant de jeter, pensez à enlever les enveloppes et feuilles en papier.



## Déchets verts

### Paillage : le bon réflexe

Connaissez-vous le paillage ?

Cette technique, consistant à recouvrir le sol de matériaux organiques et minéraux pour le nourrir ou le protéger, est très pratique pour recycler ses déchets verts.

Après avoir tondu votre gazon, il est par exemple possible de répartir l'herbe sèche sur votre potager en couches de deux centimètres. Les petits déchets de jardin peuvent être passés à la tondeuse et utilisés comme paillis. Les résineux, une fois broyés, conviennent particulièrement au paillage des plantes poussant en terre acide (hortensias, myrtilles...). Quant aux feuilles mortes, pourquoi ne pas s'en servir en couches de 15 cm au pied des arbres et pour couvrir son potager ?



## Eco-événements

### Ecollectos et éco-verres à la disposition des organisateurs

Pour encourager les organisateurs d'évènements à respecter l'environnement, le SITOM met gratuitement à leur disposition dix caisses de 210 éco-verres (gobelets réutilisables). En 2015, le dispositif a permis d'éviter l'utilisation de 14 000 gobelets jetables.

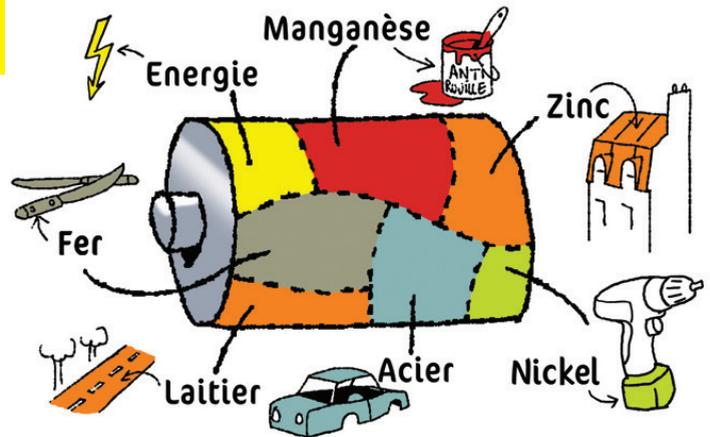
Dans la même logique d'accompagnement, le SITOM propose des écollectos (doubles porte sacs) permettant aux participants de trier leurs déchets. Succès du dispositif aidant, dix nouveaux écollectos ont été acquis en 2015.

## Sur le net, tout n'est pas bon à jeter

Envie d'apprendre tout en vous amusant ? D'impressionner vos amis en réalisant l'exposé parfait sur le thème du recyclage ? Le web recèle des sites instructifs et bien pensés sur les thèmes des déchets, du tri ou des astuces anti-gaspillage...

- **Recycler le verre avec Verre avenir**, le département communication de la Chambre Syndicale des Verreries Mécaniques de France.  
<http://www.verre-avenir.fr/juniors/>
- **Mieux gérer ses déchets avec l'ADEME**, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, missionnée par l'État pour accompagner la transition écologique et énergétique.  
<http://www.reduisonsnosdechets.fr/particuliers/je-passe-l'action>
- **Réussir son exposé sur les emballages** avec l'éco-organisme Éco-Emballages.  
<http://www.ecoemballages.fr/juniors/reussis-ton-expose>
- **Mieux utiliser les piles grâce au guide de Corepile**, l'éco-organisme assurant la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs portables.  
<http://www.corepile.fr/assets/uploads/sites/1/Guide-utilisation-piles-SPAP-2014.pdf>
- **Recycler efficacement le papier avec Ecofolio**  
<http://www.ecofolio.fr/papiers-futur-0>  
<https://www.youtube.com/watch?v=1z5rSwKcwLU>  
<https://www.youtube.com/watch?v=sdgPNJKI8oE>
- **Arrêter de gaspiller avec le ministère de l'agriculture**  
<http://agriculture.gouv.fr/des-recettes-anti-gaspi-0>

## Dans une pile, tout est utile !



## Es-tu incollable ?

1. Combien de fois le papier peut-il se recycler ?

2. Combien de kilos de nourriture jette-t-on par personne et par an ?

PILES : VRAI OU FAUX ?



3. Pour une meilleure utilisation des piles, mieux vaut essayer régulièrement la surface en contact avec ces dernières.

4. Il est préférable d'utiliser des piles de même technologie et de même marque dans un même appareil.

1. 5 fois, 2. 20 kg par personne et par an, 3. Vrai, 4. Vrai

## Lexique

**Accumulateurs** : sources d'énergie rechargeables, principales ou secondaires, des appareils ou véhicules.

**Eco-organisme** : structure à but non lucratif à laquelle les fabricants transfèrent leurs obligations de collecte moyennant le paiement d'une contribution financière.

**Recyclage** : action consistant à transformer les déchets pour en faire de nouveaux objets.  
Ex. : des boîtes de conserves jetées dans le conteneur jaune des recyclables peuvent devenir des rails ou des carrosseries de voitures.

VERRE AVENIR Juniors.fr Le recyclage du verre expliqué aux enfants

ACCUEIL Châteaux du verre avec Victor Le cycle du verre avec Lucile Bien trier le verre avec Jams Les questions du verre avec Tom Le coin récré

Salut, moi c'est Chloé !  
Bienvenue sur notre site dédié au recyclage du verre !  
Si toi aussi tu veux devenir un champion du recyclage et protéger la planète, rejoins notre équipe de choc.  
> CLIQUE ICI !

VERRE AVENIR L'ÉCO DES VALLÉES DU MONT-BLANC

Informations légales | Contactez-nous | Nos partenaires | Plan du site

ESPACE ENSEIGNANT

# N'ABANDONNEZ PLUS VOS DÉCHETS AU PIED DES CONTENEURS !



**45 000 €**

sont dépensés chaque année par la communauté de communes de la vallée de Chamonix Mont-Blanc pour collecter les déchets abandonnés au pied des conteneurs ! Ce coût est ensuite répercuté sur la taxe d'ordures ménagères de l'ensemble des usagers.

**Pour mettre fin à ce gaspillage, quelques gestes simples suffisent.**

## DÉCHÈTERIE

### CARTON

(Plus grand qu'un carton de six bouteilles)



**BENNE "CARTON"**  
Recyclé en carton  
ou en essuie-tout

### CAGETTE BOIS



**BENNE "BOIS"**  
Recyclé en panneau  
d'aggloméré

### CAGETTE PLASTIQUE



**BENNE "INCINÉRABLES"**  
Incinéré  
Ce processus produit de  
l'électricité

Retrouvez la liste des déchets à amener en déchèterie sur notre site internet :  
<http://www.sitomvalleesmontblanc.fr/Quels-dechets-apporter-en>

Horaires de votre déchèterie disponible sur :  
<http://www.sitomvalleesmontblanc.fr/Aire-d-influence-des-decheteries>



→ Pour plus d'informations :  
[www.sitomvalleesmontblanc.fr](http://www.sitomvalleesmontblanc.fr)

info tri : 04 50 78 10 48  
contact@sitom.fr



**SITOM**  
des Vallées  
du Mont-Blanc